

ICI Réalisation d'un Îlot d'Avenir

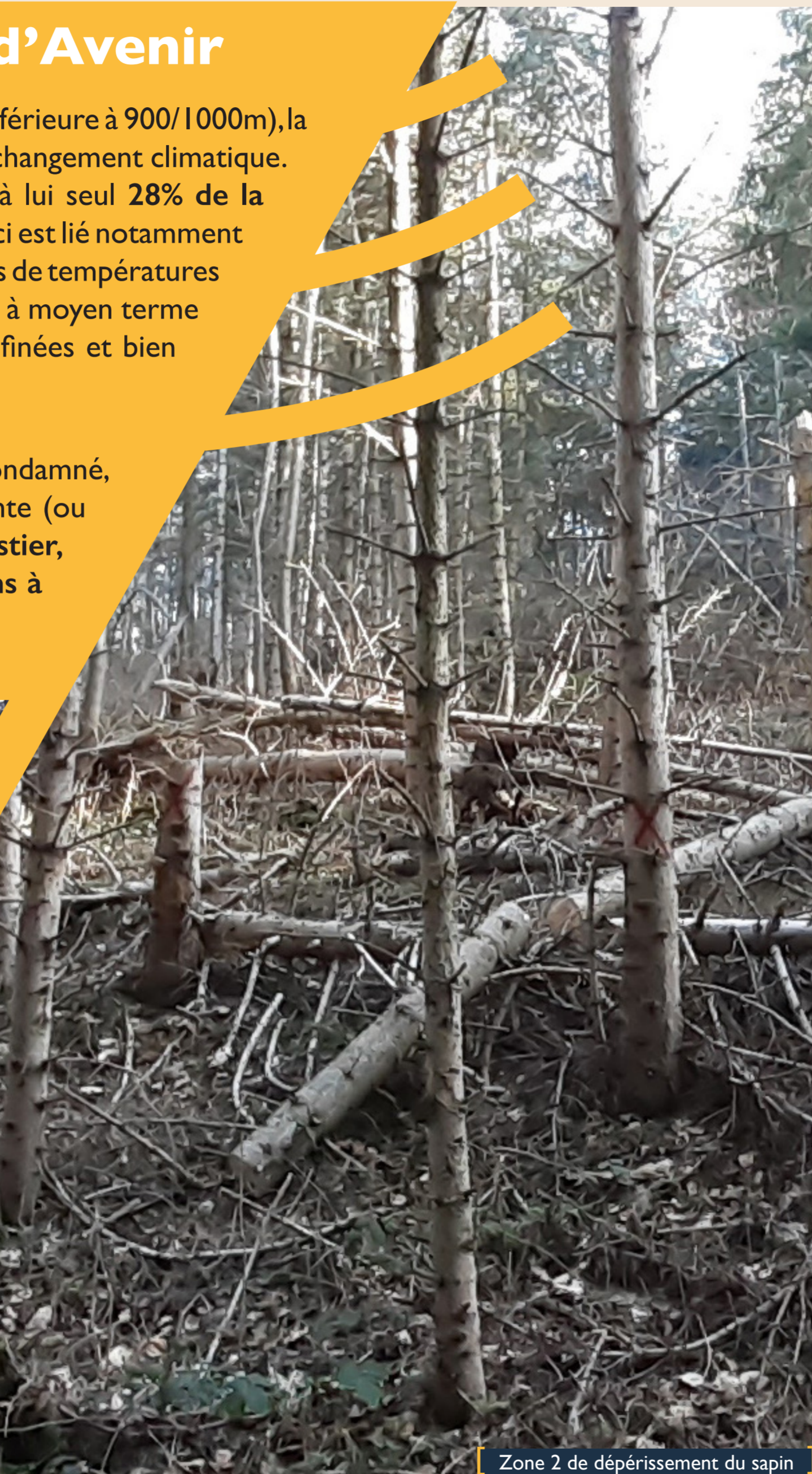
Implantée sur des sols filtrants à l'étage collinéen (altitude inférieure à 900/1000m), la forêt de Ceyrat subit aujourd'hui pleinement les effets du changement climatique.

Le Sapin pectiné, essence montagnarde qui représente à lui seul 28% de la surface boisée, est le plus touché par le dépérissement. Ceci est lié notamment aux périodes de sécheresse de fin d'été, ainsi qu'aux périodes de températures anormalement élevées. Le Sapin pectiné semble condamné à moyen terme (20 ans) en dehors des zones d'ubac (versant Nord) confinées et bien alimentées en eau.

Sur ces zones où le sapin est en fort dépérissement et condamné, où la dynamique de végétation naturelle n'est pas suffisante (ou inexistante), dans le cadre du plan d'Aménagement Forestier, une dizaine d'Îlots d'Avenir vont être créés dans les 5 ans à venir (2023 -2028).



Zone 1 de dépérissement du sapin



Zone 2 de dépérissement du sapin

Qu'est-ce qu'un Îlot d'Avenir ?

La réalisation d'un Îlot d'Avenir consiste à faire une coupe rase sur la zone en fort dépérissement, à exploiter les arbres qui ont encore une valeur marchande puis planter des essences plus résilientes face aux effets du changement climatique que les essences en place.

La surface de chaque Îlot restera inférieure à un hectare afin de préserver la biodiversité et limiter l'impact paysager et écologique. La forêt s'inscrit dans le cadre de vie des Ceyratois et fait partie du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et du Territoire Unesco « Chaîne des Puys - Faille de Limagne ».

Les plantations seront constituées d'un mélange de résineux et de feuillus permettant ainsi de conserver l'aspect paysager actuel et de favoriser la biodiversité.

Les variétés pressenties pour ces Îlots d'Avenir sont le Pin maritime, Le Pin Laricio, le Pin de Salzman, le Chêne pubescent... A la plantation (automne), les plants les plus vulnérables seront repérés par des tuteurs en bois et protégés des chevreuils par des filets.

Pendant 4 ou 5 ans après la plantation, une opération de dégagement autour des jeunes plants sera menée pour supprimer la végétation envahissante.

Opération financée par la commune, elle est subventionnée par le plan France Relance de l'État à hauteur de 40% ainsi que par Clermont Auvergne Métropole. Les travaux seront pilotés par l'ONF et vont permettre de reboiser et renouveler progressivement la forêt de Ceyrat. Cela garantira la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. Avec une dizaine d'Îlots d'Avenir, ce sont plus de 15 000 arbres qui vont être plantés.